Mise en oeuvre du programme "Gender Equality" (2001-2005)

2001/2266(INI) - 21/05/2002

La commission a adopt le rapport d'initiative d'Ilda FIGUEIREDO (GUE/NGL, P) sur la mise en £uvre du programme pour l'galit entre les femmes et les hommes (2001-2005). Ce rapport insiste sur la mise en £uvre rapide, pleine et entire de la stratgie-cadre communautaire en matire d'galit des femmes et des hommes dans tous les domaines d'action communautaire, dont le programme de travail fait partie. La Commission europenne est donc invite veiller au suivi et l'valuation du respect par les tats membres de la lgislation communautaire applicable dans ce domaine de manire permettre de cibler la lgislation et de l'adapter s'il y a lieu. titre d'exemple, le rapport attire l'attention sur la directive de 1986 sur l'application du principe de l'galit de traitement entre hommes et femmes exerant une activit indpendante, ainsi que sur la protection de la maternit, dont il prconise la modification. Il estime par ailleurs qu'il importe de dfinir des indicateurs communs relatifs aux structures pour la garde des enfants et aux diffrences de salaires entre hommes et femmes, par secteur. La commission souligne que l'objectif fix par le Conseil europen de Lisbonne, visant ce que 60 % des femmes fassent partie de la population active d'ici 2010, ne contribuera l'galit des chances entre hommes et femmes que si la majorit de la population a un emploi de qualit et d·ment rmunr. Elle estime qu'il ne sera pas possible d'atteindre cet objectif sans crer une offre suffisante de services de garde d'enfants et de personnes dpendantes et sans promouvoir une diversification des choix professionnels des filles. Le rapport indique que l'galit des sexes est un principe prendre en considration lors de la fixation des grandes orientations des politiques conomiques. La table ronde sur l'exclusion sociale et la pauvret, qui aura lieu sous la prsidence danoise, devrait rserver une attention particulire la dimension sexospcifique de la pauvret et de l'exclusion. De plus, dans le cadre du processus d'adhsion, il importe de prvenir les effets dfavorables ventuels, pour l'galit entre hommes et femmes, des mesures de privatisation, de libralisation et de compression des dpenses publiques dans le secteur social. La commission demande en effet un renforcement des crdits allous au secteur social de manire prvenir l'exclusion sociale et lutter contre la traite des femmes. Poursuivant sur le thme de l'largissement, la commission constate que le taux de participation et de reprsentation des femmes dans la vie politique dans nombre de pays candidats est infrieur la moyenne de l'UE. Elle demande donc la Commission europenne d'exhorter ces pays laborer des programmes destins aux femmes politiques et aux candidates, afin de les prparer aux institutions europennes et la participation aux lections, et sponsoriser des campagnes visant inciter les femmes se prsenter aux lections au Parlement europen de 2004, afin que l'on parvienne ce qu'un tiers au moins des dputs europens soient des femmes.